

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 173 Subventions (87.000 euros) à 15 structures au titre des aides aux projets musicaux.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles, article 1-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de 16 subventions à 15 structures au titre des aides aux projets musicaux ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la société Alto-Solutions artistiques, 2 rue André Messager 75018 Paris, pour la présentation du spectacle musical jeune public Alice à travers le miroir. SIMPA 191782 - 2019-08770 ;

Article 2 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Babbel, 11 bis, Villa Brune 75014 Paris, pour la création d'Octaves-S de Martin Tétreault. SIMPA 104281 - 2019-08968 ;

Article 3 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Belmachine, 8, rue du Général Renault 75011 Paris, pour la création de Zet Zeitoun. SIMPA 169141 - 2019-08799 ;

Article 4 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Belmachine, 8, rue du Général Renault 75011 Paris, pour la création de Johnny ou la fin du monde. SIMPA 169141 - 2019-08798 ;

Article 5 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'association Brûleurs de Ponts, 122 avenue Parmentier 75011 Paris, pour la présentation de la nouvelle de création du groupe NazzazzaN à la Bellevilloise. SIMPA 188773 - 2019-08774 ;

Article 6 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Compagnie manque pas d'air, Villa Mais d'ici, 77 rue des Cités 93300 Aubervilliers, pour la création de Voi[e.x.s] Chapelle charbon. SIMPA 40762 - 2019-04017 ;

Article 7 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Ensemble Calliopée, 21, Villa du Progrès 75019 Paris, pour la résidence de création à la Fondation des États-Unis. SIMPA 184454 - 2019-08779 ;

Article 8 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association In'n'out, 5, rue David d'Angers 75019 Paris, pour la création de The workshop de Stéphane Payen. SIMPA 190328 - 2019-08788 ;

Article 9 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à la société La Fabrica Spectacles, 28 rue Stephenson 75018 Paris, pour la résidence de création et la présentation du nouveau répertoire de musiciens issus des différentes communautés kurdes. SIMPA 187299 - 2019-08744 ;

Article 10 : Une subvention d'un montant de 7.500 euros est attribuée à la société Laurent Carrier Diffusion, 29 rue Véron 75018 Paris, pour la présentation de la nouvelle de création du quintet de Laura Perrudin. SIMPA 188799 - 2019-08768 ;

Article 11 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à l'association Les Possibles, 8 rue des Tournelles 75004 Paris, pour la création et la diffusion du concert-spectacle Dancing mêlant un répertoire classique et contemporain sur la thématique des danses macabres avec des œuvres de Biber, Liszt, Saint-Saëns et Pesson. SIMPA 184872 - 2019-08804 ;

Article 12 : Une subvention d'un montant de 5.500 euros est attribuée à l'association Mmelune, 7 rue de la République 93260 Les Lilas, pour la présentation du spectacle musical Ah ! Félix qui raconte de façon burlesque et décalée l'histoire de Saint Jean-Baptiste et revisite également le mythe de Salomé. SIMPA 193134 - 2019-08778 ;

Article 13 : Une subvention d'un montant de 7.000 euros est attribuée à l'association Major.ette, 107 rue des Couronnes 75020 Paris, pour la résidence de création d'Estelle Meyer et la présentation de son spectacle aux Plateaux Sauvages. SIMPA 192712 - 2019-08805 ;

Article 14 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Murailles Music, 25 rue Jean Dedron 44980 Sainte-Luce-sur-Loire, pour la résidence de création et la présentation du nouveau répertoire de la percussionniste et batteuse Lucie Antunes au CENTQUATRE. SIMPA 193132 - 2019-08752 ;

Article 15 : Une subvention d'un montant de 4.000 euros est attribuée à l'association Onze heures onze, 101, rue de Paris 77220 Tournan-en-Brie., pour la création du 3e répertoire du Onze heures onze orchestra. SIMPA 104541 - 2019-00312 ;

Article 16 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la société Ostinato, 20 rue Richer 75009 Paris, pour la présentation de la nouvelle de création de Dominique Dalcan au CENTQUATRE. SIMPA 192196 - 2019-04845 ;

Article 17 : la dépense correspondante, soit 87.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO